

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Élodie Chouinard

<https://www.cadre21.org/membres/00d00b761cc9249ce663acc3>

Date d'obtention : 2021-12-03 15:08:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dans toutes les situations-sexto, les étapes préliminaires restent les mêmes. Il s'agit de débiter avec l'auteur du signalement (qui se doit d'être relié à notre milieu scolaire). On le rassure et on le soutient dans ce processus. Par la suite, on évalue l'incident à l'aide de la grille d'évaluation (l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue). En questionnant le jeune, on évalue s'il y a d'autres personnes impliquées / au courant de l'incident . Si oui, on complète également le même processus à l'aide la grille sexto avec eux.

L'ensemble des informations recueillies nous permettront d'évaluer la suite du processus. S'agit-il d'un acte malveillant ou un acte impulsif ? Si la démarche nous porte à croire qu'il s'agit d'un acte malveillant et criminel, on contacte la police immédiatement. Sinon, on rencontre le jeune investigateur afin d'obtenir sa version.

Dans le cas où tout porte à croire qu'il s'agisse d'un acte impulsif (suite à la complétion des grilles d'évaluation sexto), on évalue s'il y a infraction à notre code de vie de l'école (si oui, on met en place les conséquences pré-établies). De plus, s'il l'on croit que la situation pourrait impliquer la diffusion , propagation d'images ou de vidéos de pornographie juvénile, on confisque les appareils concernés.

Une fois l'intervention complétée, on communique avec notre policier-école ou le service de police. On informe ensuite les parents de la situation, du protocoles et des démarches qui suivront (s'il y a lieu).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est différente et unique. Ainsi, on doit toujours suivre les étapes de la méthode Sexto afin de faire et choisir les bonnes interventions. Les trois situations m'ont amenées à réaliser que les sources de signalement peuvent être variées (élève, victime, parents, enseignants, etc.). De plus, il faut également s'assurer de rester dans notre mandat scolaire. On ne peut pas prendre en charge des demandes qui proviennent de l'externe ou encore de la police.

De plus, plusieurs petits détails peuvent influencer la démarche Sexto.

- Acte malveillant, criminel ou impulsif.
- L'âge de la personne / les intentions
- Diffusion / propagation, etc.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, c'est l'étape où l'on doit rencontrer les autres jeunes impliqués et les amener à comprendre qu'il ne doivent pas parler de l'incident avec d'autres élèves afin de préserver la vie privée de la victime. L'aspect de confidentialité et de respect.

Par ailleurs, toute le processus est selon moi délicat et nous demande de faire preuve de bienveillance auprès de la victime. Il est impératif qu'elle se sente soutenu , écouter et rassurer. Les conséquences sont déjà assez grandes et il ne faut surtout pas qu'elle sente que l'on porte des jugements à son égard.

On doit préserver l'identité des jeunes .

De plus, tout au long du processus, on doit éviter la consultation des images ou vidéos impliqués.